

LE TONTON FLINGUEUR

Arrivée du nouveau D.G...

Au cours de la réunion C.E. de fin janvier, le nouveau directeur général Proservia, M. Guyomar, est venu se présenter aux élus.

Outre le fait de nous présenter la situation de Proservia, il nous a aussi fait part de ses plans pour le futur.

Concernant le bilan Proservia, c'est plutôt rapide à résumer : c'est une entreprise mal organisée.

Vu que c'est l'un des constats dressé par la CGT, nous ne pouvons qu'approuver.

Liste non exhaustive :

- Management défaillant, voir absent ;
- Contrats signés sans s'assurer qu'ils soient réellement rentables ;
- Grosses carences dans le recrutement et la gestion des ressources humaines ;
- Mauvaise stratégie de dépendance vis-à-vis d'autres acteurs du marché (ex : Atos) ;
- Activité centrée essentiellement sur le projet, au dépend de l'assistance technique qui est pourtant plus rentable.

Quelques solutions annoncées par M. Guyomar :

- Réunion comité de direction tous les lundi ;
- Augmenter la marge des contrats, ne plus faire des prestations gratuites ;
- Mise en place d'un vrai plan de recrutement ;
- Changements au sein de la direction ;
- Faire un suivi plus régulier des résultats financiers de l'entreprise ;
- Privilégier l'assistance technique ;
- Mieux encadrer les projets et clients existants.

Ce discours de bonne intention aurait été bien aperçu, si l'on avait omis de regarder les conséquences sur le plan humain.

Car oui, il va y avoir du changement, mais pas celui que les salariés attendaient...

...Ca va saigner pour 2017 !

Dire que le côté humain du plan de redressement va faire mal, c'est un euphémisme.

Annoncer des changements au sein de la direction, soit ; mais c'est tout autre chose que de tenir le discours suivant :

- « les gens non motivés ou avec un mauvais état d'esprit n'ont rien à faire chez Proservia » ;
- « moâ, je travaille dix à douze heures par jour » (ou comment mettre la pression à tout le personnel encadrant...)
- « les formations auront lieu le soir, après le travail, ces heures ne seront pas rémunérées » ;
- « de mon expérience, un salarié qui craque, ça ne vient pas de son travail, c'est qu'il a des problèmes personnels » (ou comment botter en touche).

Depuis son arrivée, les procédures pour licenciement sont en hausse, et ce n'est que le début !

Pour votre fête,
la direction est heureuse
de vous remettre un superbe
solde de tout compte*.
Merci qui ?



* Dès que vous aurez rangé vos affaires et remis le double des clés à la personne compétente qui assurera votre succession.

**Si la direction veut faire preuve de dérives autoritaires, elle ne fera pas le poids face à une réponse collective du personnel.
La CGT rappelle que l'union fait la force.**

Guide de survie en situation d'inter-contrat

1er jour d'inter-contrat, je fais quoi ?

Dès le premier jour, vous devez vous présenter en agence pour être reçu par un RH. Au cours de cet entretien, vous ferez le bilan de votre parcours professionnel ; c'est le moment idéal pour demander des formations.

Inter-contrat à domicile ou en agence ?

L'inter-contrat en agence est la solution de référence pour Proservia, mais uniquement pour les agences suivantes : Nanterre, Carquefou, Rennes, Lille, Niort et Bordeaux.

Quelle que soit la solution retenue, on doit vous le notifier par écrit.

Comment se passe l'inter-contrat en agence ?

On doit vous remettre un courrier précisant vos horaires de présence, lieu de l'agence, ainsi que les tâches administratives que vous pouvez être amené à réaliser.

Bien entendu, on doit vous fournir un bureau + téléphone + ordinateur.

Comment se passe l'inter-contrat à domicile ?

On doit vous remettre un courrier précisant que vous êtes en inter-contrat à domicile.

En inter-contrat à domicile, vous n'êtes pas d'astreinte : vous avez 24 heures pour répondre à un message téléphonique ou à un courriel.

Oui, vous pouvez vaquer à vos occupations personnelles.

Sachez aussi que vous n'avez aucune obligation d'utiliser votre matériel personnel pour être joignable ; nous vous recommandons de demander au minimum un téléphone professionnel.

Un responsable Proservia n'a pas non plus le droit de vous contacter en dehors de cette plage horaire : 09h00/12h30 et 14h00 / 17h30.

On doit aussi prendre contact avec vous au moins une fois par semaine pour faire le point.

Les jours de récupération, peut-on me les imposer ?

Si vous avez acquis des jours de récupération avant votre période d'inter-contrat, oui, Proservia peut vous imposer de les prendre.

Refuser une mission, est-ce que j'ai le droit ?

Par défaut, vous n'avez pas le droit de refuser une mission. Le quota de trois refus sans justificatif, attention, c'est un mythe : on peut vous licencier pour refus de mission.

Si vous refusez une mission, il faut que ce soit justifié : lieu de mission éloigné de votre domicile, plage horaire incompatible avec vos contraintes familiales, etc...

Peut-on m'imposer une mission sous-qualifiée ?

Oui... Et non. Ca dépend.

L'accord OTT est encore applicable jusqu'à fin 2017, Proservia peut donc vous proposer plusieurs missions sous-qualifiées de suite.

Mais, encore faut-il que Proservia puisse se justifier de n'avoir aucun poste à pourvoir correspondant à votre qualification (ex : un technicien OSS Ile de France peut refuser de faire une mission de Helpdesk, car des postes OSS sont à pourvoir dans cette région).

Puis-je demander une lettre de mission ?

Oui ! C'est même une obligation légale de l'employeur : Proservia n'a pas le droit de vous envoyer en mission, sans vous présenter une lettre de mission en bonne et due forme.

Nous invitons l'ensemble des collègues en situation d'inter-contrat à ne pas rester isolés et à se faire connaître auprès de la CGT.

« Tant qu'il y a de la lutte, il y a de l'espoir... Pour espérer toujours. On lâche rien... »

Contactez-nous : cgt-proservia@proservia.fr, un élu prendra contact avec vous.

Nous avons besoin de vous, rejoignez la CGT !